

Bureau de la métropole du 29 septembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
15 septembre 2017

Conseillers en exercice
39

Président : M. François CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 29 septembre 2017 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M D. CAP, M. M. COATANEA, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme I. MELSCOET, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, Vice-Présidents.

Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme B. MALGORN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, Conseillers.

M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. B. SIFANTUS, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. P. KARLESKIND, Vice-Présidents.

, Mme I. GUERIN, M. R. HERVE, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

M. P. APPERE, M. F. PELLICANO, Conseillers délégués.

B 2017-09-258 AFFAIRES FONCIERES

Brest - ZAC Saint-Martin Ilot Proudhon - Approbation de la rétrocession des parcelles CD n°967 et 968 par Brest Métropole Aménagement.

Le rapporteur, M. Thierry FAYRET
donne lecture du rapport suivant

AFFAIRES FONCIERES – Brest - ZAC Saint-Martin Ilot Proudhon - Approbation de la rétrocession des parcelles CD n°967 et 968 par Brest Métropole Aménagement.

EXPOSE DES MOTIFS

L'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Martin à Brest a été achevé par Brest Métropole Aménagement en 2017.

Préalablement à la clôture de l'opération, Brest Métropole Aménagement doit procéder à la rétrocession à titre gratuit au profit de Brest métropole des parcelles qui ont été aménagées en espace public dans le cadre de la ZAC, conformément aux dispositions du traité de concession.

Il s'agit des parcelles CD n° 967 et 968 qui avaient été cédées à titre gratuit en 2013 par Brest métropole au profit de Brest Métropole Aménagement afin de permettre l'aménagement de l'ilot Proudhon.

Par conséquent, la présente délibération a pour objet d'autoriser Brest métropole à accepter la rétrocession à titre gratuit de ces parcelles par Brest Métropole Aménagement.

Consulté, France Domaine a émis un avis favorable sur cette opération.

Les frais d'acte seront à la charge de Brest Métropole Aménagement.

Dans l'hypothèse où des frais d'acte supplémentaires seraient dus après la clôture de la ZAC Saint-Martin, la dépense correspondante serait financée au centre de coût 518.243 article 6226 du budget 2018.

Il est donc proposé au bureau de la métropole de décider l'acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées CD n° 967 pour 198m² et CD n° 968 pour 92m² auprès de Brest Métropole Aménagement.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les documents y afférant.

Avis commissions :

Avis de la Commission Aménagement Durable du Territoire et Solidarités : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE